

L'austérité à l'assaut du périscolaire

Écrit par Francis DASPE, président de la Commission nationale Education du Parti de Gauche
Jeudi, 29 Août 2013 12:00

Les taux d'encadrement réglementaires des activités périscolaires viennent d'être abaissés par décret paru au JO le 4 août 2013. Désormais, ce sera 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans (au lieu de 10) et 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans (au lieu de 14).

Le Parti de Gauche dénonce ces nouvelles dispositions qui s'inscrivent dans la logique de la politique d'austérité appliquée aux activités périscolaires. Ce décret résulte de plusieurs mesures dont nous avons dénoncé les insuffisances et les dangers : loi d'orientation pour la refondation de l'école de la République, acte III de la décentralisation dans le prolongement de la réforme des collectivités territoriales de Nicolas Sarkozy, décret sur les rythmes scolaires.

La réforme des rythmes scolaires menée à la hussarde par le ministre Vincent Peillon a aggravé la situation des municipalités devant faire face dans l'urgence à de nouvelles charges. En effet, ce sont des municipalités qui ont demandé l'abaissement des taux d'encadrement afin d'en alléger le poids financier. Déjà asphyxiées par des transferts de charges sans les financements correspondants et par des baisses des dotations sous les gouvernements de droite précédents, les collectivités locales en sont réduites à sacrifier de la présence humaine au mépris de l'intérêt, de la sécurité et de l'épanouissement des enfants.

Le Parti de Gauche regrette que, dans les faits et contrairement aux discours, l'éducation ne soit décidément pas une priorité. L'éducation n'a pas à contribuer aux politiques d'austérité aveugles.